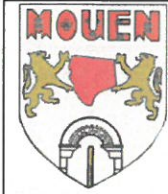


12/2021



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 9 mars 2021

Convocation du 3 mars 2021

L'an deux mil vingt, et neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente et à huis clos, sous la présidence de Monsieur Benoît LEREVEREND, Maire.

Présents : M GODEFROY Bruno, Mme LEDRAMP-DENIS Marie, M LESAUVAGE Alain, Mme TILLARD Clémentine, M PAGNY Yann, Mme CHEREL Céline, M PERON Vincent, Mme DURANT Morgane, M MARIE Bruno, Mme PINGEON Sophie, M VAUQUELIN Cédric, Mme PELEGRI Marie-José, M BRIERE Bastien, Mme HUBERT Séverine, M RUEL Denis

Pouvoir : M GODEFROY Bruno donne pouvoir à Mme CHEREL Céline (pendant son absence de 20h30 à 21h15)

Absents excusés : néant

Absents : Mme LECLERC Corinne, M RICHARD Julien, Mme CONSTANT Aurélie

Secrétaire de séance : M PERON Vincent

Le compte rendu de la séance du 9 février 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme :

- permis de construire : 2 accordés
- certificat d'urbanisme : 1
- déclaration d'intention d'aliéner : 1
- déclarations de travaux : 4 accordés

DÉLIBÉRATIONS

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

- Vote du compte de gestion 2020 Le compte de gestion de Madame la Trésorière est soumis à l'approbation du Conseil Municipal et approuvé à l'unanimité des membres présents.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil, Mme PELEGRI Marie - José est nommé(e) président de séance et donne lecture des résultats de l'exercice 2021.

Section de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de : **689 229,89 €**
et les recettes de fonctionnement à la somme de : **1 097 350,41 €**
soit un excédent de clôture de : **408 120,52 €**

Compte tenu du report de l'exercice de **1 067 730,68 €**, l'excédent de clôture global de fonctionnement s'élève à la somme de : **1 475 851,20 €**

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de **453 183,89 €**

et les recettes d'investissement à la somme de : **380 771,24 €**

soit un déficit de clôture de l'exercice de - **72 412,65 €**

Compte tenu du report de **511 303,52 €**, l'excédent de clôture global d'investissement s'élève à la somme de : **438 890,87 €**.

Hors la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif 2020 est voté à l'unanimité des membres présents.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Section d'INVESTISSEMENT	
dépenses réalisées	453 183,89€
recettes réalisées	380 771,24€
résultat de l'exercice 2020	-74 412,65 €
Excédent d'investissement reporté (001) au BP 2020	511 303,52 €
Excédent global à reporter (001) Budget 2021	438 890,87 €
restes à réaliser dépenses	397 300,00€
restes à réaliser recettes	0
Excédent d'investissement cumulé	41 590,87 €
Section de FONCTIONNEMENT	
dépenses réalisées	689 229,89 €
recettes réalisées	1 097 350,41 €
résultat d'exercice 2020	408 120,52 €
Excédent de fonctionnement reporté (002) au BP 2020	1 067 730,68 €
résultats cumulés	1 475 851,20 €

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- L'excédent d'investissement sera affecté à l'article 1068 pour un montant de : 757 051,20 €.
- L'excédent de fonctionnement sera repris en report (R002) pour un montant de 718 800,00 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'allouer les subventions pour l'année 2021, aux associations et autres organismes. Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Art 6574 - Associations

	VOTE	
ADMR	400.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
ANCIENS COMBATTANTS	250.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
ASLO	560.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
COURS MOUEN VITE	600.00 €	M Lereverend Benoit et Mme Durant Morgane ne participent pas au vote , 1 vote contre
ECOLE MATERNELLE 1 abstention	500.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
ECOLE ELEMENTAIRE 1 abstention	800.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
FSL (fond solidarité logement	300.00€	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
LES CYCLOS DE L'ODON	250.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
MFR LA BAGOTIERE 2 abstentions	60.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
TENNIS CLUB DE BARON	150.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
FESTI MOUEN	750.00 €	Mme Durant Morgane ne participe pas au vote. Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
COMITE DE JUMELAGE	150.00 €	2 votes contre, 1 abstention
LAMIDO spectacle commune Mouen-Tourville Sur Odon-Verson	550.00 €	1 abstention
MIEUX ETRE AVEC LE CHEVAL	710.00 €	1 abstention
SPA Verson	50.00€	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
Ligue contre le cancer	50.00€	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
Afsep (sclérose en plaques)	50.00€	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
Accidents de la vie (FNATH)	50.00€	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
MONTANT À INDIVIDUALISER	2 770,00 €	
SOMME VOTEE	9 000.00 €	
Art 657362 - C C A S	10 000.00 €	Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Arrivé de Mr Bruno GODEFROY à 21h15.

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes se verront transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (22,10%) qui viendra s'additionner au taux communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition commune 2020 pour l'année 2021 :

- Taxe d'habitation : 8.95 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties commune : 26.16 % (taux actuel) + 22.10% (taux anciennement perçu par le département) soit un total de 48.26%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.08 %

Adopté à l'unanimité des membres présents.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En section de fonctionnement à la somme de : 1 563 733,00 €
- En section d'investissement à la somme de : 1 742 600,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

011	Charges à caractère général	444 493,00€
012	Charges de personnel et frais assimilés	434 300,00€
014	Atténuation de produits	2 000,00€
65	Autres charges de gestion courante	162 700,00€
66	Charges financières	26 000,00€
67	Charges exceptionnelles	2 000,00€
022	Dépenses imprévues	63 000,00€
023	Virement à la section d'investissement	399 240,00€

Recettes de fonctionnement par chapitre :

013	Atténuation de charges	1000,00€
70	Produits des services, du domaine, ventes diverses	93 100,00€
73	Impôts et taxes	638 700,00€
74	Dotations et participations	90 300,00€
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00€
76	Produits financiers	1 833,00€
002	Résultat reporté	718 800,00€

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement par chapitre :

204	Subventions d'équipement versées	90 000,00€
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	45 000,00€
21	Immobilisations corporelles	354 500,00€
23	Immobilisations en cours	657 800,00€
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00€
16	Emprunts et dettes assimilées	107 000,00€
020	Dépenses imprévues	90 000,00€
001	Déficit reporté	0
	Restes à réaliser	397 300,00€

Recettes d'investissement par chapitre :

10	Dotations, fonds divers et réserves	22 999,93€
13	Subvention d'investissement	2 200,00€
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	757 051,20€
27	Autres immobilisations financières	12 218,00€
021	Virement de la section de fonctionnement	399 240,00€
001	Solde d'exécution positif reporté	438 890,87€

Le budget primitif 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que :

Connaître la biodiversité, c'est pouvoir agir pour la protéger et la valoriser à partir d'un diagnostic précis ! C'est tout l'enjeu porté par les Atlas de la biodiversité communale (ci-après « ABC »).

Un ABC est une démarche généralement initiée au niveau communal ou intercommunal pour **acquérir et partager** une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné. Il constitue une **aide à la décision** pour la (les) collectivité(s) territoriale(s) ou la (les) structure(s) intercommunale(s) concernée(s), afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

Un ABC a pour objectif de :

- mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune ou d'un groupe de communes et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales notamment par la traduction des connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme).

Véritable outil stratégique de l'action locale, ils offrent, bien au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de la biodiversité à l'échelle des territoires, afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

AUTORISE le maire à solliciter des subventions auprès de partenaires financiers, tels que l'Etat, le département, la Région, etc. ;
d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

OBJET : CONVENTION D'INTEGRATION AU SYSTEME DE GESTION INTEGRÉ DE BIBLIOTHÈQUE (SIGB) AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le projet de convention d'intégration au système de gestion intégré de bibliothèque (SIGB)

Précise que cela permettra aux lecteurs de la bibliothèque de bénéficier de la carte unique de lecteur valable dans toutes les bibliothèques intégrées du territoire et du catalogue commun.

Présente les obligations de chacun (CU et commune)

Précise le coût annuel : 0,30€ par habitant

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'intégration au SIGB.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTIONS DIVERSES

► **nouveaux bacs jaunes : mise en place à partir du 01/04/2021 une communication sera faite.**

* **un point sur la sécurité routière : suite à des comportements inappropriés dans les lotissements Castel, et rue Pierre Castel, une sensibilisation sera engagée avec les pouvoirs publics et les habitants.**

Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 22h57.

A Mouen, le 10 Mars 2021
Le Maire,
Benoît LEREVEREND

